

MONTCHAUVET



octobre 2018

BULLETIN MUNICIPAL n°69



Le feu d'artifice de juillet 2018

Ouverture de la Mairie	Urgences	Collecte des déchets	Encombrants
Lundi : 17h30 à 18h30 Jeudi : 17h30 à 18h30 Samedi : 10h30 à 11h30	Pompiers : 18 Police : 17 Samu : 15 Gendarmerie de SEPTEUIL 01 34 97 28 70	Lundi : déchets verts du 26 mars au 3 décembre 2018 Vendredi : déchets ménagers + plastiques, métal, cartons	29 novembre 2018

sommaire

P. 2	carnet
P. 3	éditorial et dates à retenir
P. 4	actualités municipales
P. 6	vie de la commune
P. 7	les Amis de Montchauvet
P. 8	le Jardin du Grand Murin
P. 10	le Comité des Fêtes
P. 12	renseignements pratiques

carnet montécalvétien

Naissances

depuis notre précédent bulletin nous avons accueilli

Anaëlle FORT	le 30 mai
Rose GRIPPON BAZOT	le 22 juillet
Jade LEMARIÉ TERTRE	le 9 septembre



Décès

Loïc LE DIAGON	le 28 juin
Paulette DUVAL	le 14 octobre

La fragile silhouette toujours en bleu de Paulette DUVAL a accompagné le village pendant 65 ans de sa présence discrète dévouée et toujours bienveillante.

Avec elle disparaît un peu du Montchauvet traditionnel et accueillant que l'on aime.

le mot du maire

une fleur, un message, un geste ou votre présence, toutes ces marques de soutien dans ces moments difficiles me touchent et me permettent de vous dire en mon nom et celui de ma famille

UN GRAND MERCI

Georges DUVAL maire de Montchauvet

dates à retenir

Beaujolais nouveau _____	16 novembre
Exposition d'artisanat _____	1er et 2 décembre
Noël des enfants (*) _____	8 décembre
Repas des anciens _____	12 décembre
Vœux du Maire _____	5 janvier 2019

(*) le comité des fêtes offrira à cette occasion un spectacle **SOS PÈRE NOËL**

Plus que deux mois pour vous inscrire sur les listes électorales !

Si vous êtes arrivés récemment à Montchauvet et/ou n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, présentez-vous en Mairie avant le 31 décembre aux jours et heures d'ouverture avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile afin de pouvoir voter lors des prochaines élections prévues en mai 2019 (Européennes)

actualités municipales

Montchauvet le 14 juillet

Fidèle à sa tradition, la commune et le comité des fêtes ont organisé les réjouissances de la Fête Nationale.

Cette soirée très réussie a débuté par le traditionnel repas sur la place de l'église offert par la municipalité et s'est poursuivie par le splendide feu d'artifice du Comité des Fêtes devant le donjon.

Les musiques et la danse ont prolongé cette fête jusque tard dans la nuit.



journée participative

Suivant la réussite de cette opération l'an dernier, la municipalité a renouvelé avec succès l'expérience de la journée d'action communale le 26 mai. Sous un beau soleil chacun à sa mesure a pu participer à l'entretien du village. Un moment solidaire de plaisir partagé.



contrat rural

Un architecte maître d'œuvre, chargé du cahier des charges pour les travaux de la Mairie a été choisi. Après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France reçu récemment, il va être lancé un appel d'offres pour les différents lots de travaux retenus (menuiserie, isolation, électricité...)
Le début des travaux est prévu pour janvier 2019 après les vœux du Maire (le 5 janvier).
La durée de ce chantier est de l'ordre de 15 semaines.
L'occupation de la salle communale sera suspendue pendant cette période aussi bien à la location que pour la mise à disposition des associations.

travaux de voirie

À notre demande, la CCPH a réalisé la rénovation de 2 portions de routes sur notre commune :
La première portion concerne la route de Tilly depuis le cimetière jusqu'à l'allée d'arbres descendant au château des 3 Fontaines.
Cette rénovation réalisée au début du mois d'octobre, en « enrobé » avec stabilisation des accotements en grave ciment donne entière satisfaction avec une chaussée bien lisse (gare au verglas cet hiver).
Le deuxième chantier se situe sur la route de Boinvilliers après le ponceau du Rû de Carnette.
Les travaux ont débuté par un décompactage sur une vingtaine de centimètres, nivelage et recompactage.
La finition a été réalisée fin septembre selon une autre méthode moins onéreuse dite « bicouche » consistant en l'application de 2 couches de gravillons de calibrage différent.
Le résultat final est bien différent, voire décevant par rapport à l'état initial. À suivre.

vie de la commune

notre station d'épuration, vivante et fragile à la fois

souffre parfois car les roseaux « digèrent » mal lingettes, tampons, morceaux initialement prévus pour les poubelles ... et sont très affectés par les détergents agressifs.

Si votre installation comporte une pompe de relevage, son nettoyage 2 fois par an, à vide, est essentiel à son bon fonctionnement. Comment faire :

Dévisser le couvercle en plastique sans faire tomber le caoutchouc lorsque vous séparez la cuve du couvercle.

Sortir la poire alarme de la cuve et contrôler son bon fonctionnement. En la basculant le signal sonore doit se déclencher.

Sortir la pompe à l'aide de la chaîne (sans la sortir des rails) et vérifier qu'il n'y ait rien qui encombre la sortie.

Nettoyer les équipements à l'aide d'un jet d'eau pour décoller les résidus des parois, les évacuer à l'aide d'une épuisette.

Remplir le poste jusqu'à ce que la pompe se déclenche.

Refermer en prenant soin de procéder en deux temps :

Revisser le couvercle (environ 3 tours)

Replacer le joint puis finir de visser.



rappel de quelques règles

Profitez de l'automne pour élaguer vos arbres ! En effet c'est la période idéale pour l'élagage pendant le repos de la végétation. Rappelons que c'est une obligation : les branches de vos arbres ne doivent pas dépasser sur les propriétés voisines ni bien sûr sur le domaine public.

L'article 673 du code civil est sans appel concernant l'obligation d'élaguer.

La réglementation de l'élagage vise notamment à prévenir différents risques liés aux arbres :

- Chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes dans les voies de communication
- Chutes de feuilles rendant les chaussées glissantes
- Manque de visibilité pour le voisinage ou pour le réseau routier

Par ailleurs après délibération, le conseil municipal a décidé qu'il était désormais interdit de planter des arbres et arbustes sur la voie publique (trottoirs) ; cela afin de sécuriser au maximum les piétons dans le village.

lutte contre le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

propreté

Jetez papiers, mégots etc...dans les poubelles, pas sur la voie publique ; et lorsque vous promenez votre ami à quatre pattes emportez un petit sac afin de ramasser ses déjections.

Brûlage des végétaux : le brûlage des déchets verts des particuliers et des professionnels est interdit toute l'année. Toutes les communes adhérentes au SIEED sont concernées.

Pour éliminer vos déchets verts, vous disposez actuellement de deux solutions :

- 1) la collecte en porte à porte en sac ou en petits fagots (diamètre < à 3 cm, longueur : 1 m max.)
- 2) l'apport en déchèterie pour les plus gros volumes

autres règles de bon sens

Sortez vos poubelles au plus tôt la veille de la collecte après 18h00 et rentrez-les ensuite le plus rapidement possible.

Respectez les interdictions de stationner (permanentes ou temporaires), et assurez-vous de ne pas gêner l'accès à des maisons ou la circulation de gros engins agricoles.



éclairage public

Pour des raisons économiques, le conseil municipal a décidé de procéder au remplacement de toutes les lampes de l'éclairage public par des LED.

Notre prestataire a donc réalisé ces changements début octobre avant la période hivernale.

Cette opération nous permettra de faire de substantielles économies d'énergie, espérant un retour sur investissement de l'ordre de 3 ou 4 ans, avec théoriquement moins de services d'entretien.



participation citoyenne



Comme annoncé à la dernière réunion publique, une convention de participation citoyenne a été signée entre la Préfecture, la Gendarmerie Nationale et la Commune. Cette démarche vise à dissuader les auteurs de méfaits de venir agir dans notre commune en incitant les habitants à porter une attention particulière sur leur voisinage et à rapporter les faits et gestes suspects et les présences inhabituelles au village.

Des panneaux posés aux entrées du village, préviennent de notre démarche de vigilance accrue.

Notre référent, Fabrice Orgeas (Tél : 06 75 55 15 96), est à votre écoute et sera l'interlocuteur privilégié entre nous et la Gendarmerie pour faire remonter les informations concernant la sécurité des biens et des personnes. **Si vous êtes témoins d'infractions ou de délits, n'intervenez pas et appelez le 17.**

fibres optiques

Les travaux nécessaires à l'installation de la Fibre Optique sur notre commune se poursuivent conformément au calendrier prévisionnel. La société TDF doit procéder à la mise en place du NRO (Nœud de Raccordement Optique) sur la commune de Septeuil le 13 novembre.



En parallèle, une phase d'études du réseau actuel a démarré en vue de l'installation des câbles optiques sur le domaine public prévue pour la fin de l'année.

L'alimentation de cette armoire fait débuter une période de 3 mois appelée « gel commercial » nécessaire à la commercialisation des lignes par les différents opérateurs.

Pour vous informer du processus une réunion publique sera organisée en fin d'année.

les associations

Le cours de Gymnastique PILATES de MONTCHAUVET prend forme :



Il a lieu : **le Vendredi de 11h30 à 12h30**, dans la salle de la mairie.

A partir de 2019 il se déroulera sans doute le lundi après-midi (nous vous tiendrons au courant).

Pour ceux et celles qui travaillent, à la rentrée 2019 (en Septembre) un cours supplémentaire pourra avoir lieu le Jeudi à partir de 19h, 19h30 ou plus tard, heure à préciser selon leurs possibilités.

Renseignements:

A.Mouillard : 06 08 01 10 13

A.Balaresque: 06 12 33 44 12

Professeur:

Séverine DEMONGODIN

CONDITIONS : 150 € par an. Cela comprend 3 trimestres, soit 30 à 32 cours en tout, selon les dates des vacances scolaires + adhésion 2019 de 18 € aux Amis de Montchauvet pour les non adhérents .
(possibilité de règlement en 3 fois)

Sans oublier sa tenue : collant, tapis de gymnastique (environ 16€), ballon gonflable petite taille (5€) .

Parlez-en autour de vous, invitez des amis (es).



Fauchage différencié des bermes routières

En 2011, la Communauté de Communes du Pays Houdanais, la CCPH, a adopté une Charte paysagère (pour un coût de 85.000€), qui préconise notamment « une gestion différenciée des espaces verts communaux » et « une gestion écologique des bermes routières et des chemins ».

Depuis cette date, la Municipalité de Montchauvet prend soin chaque année de ses talus sur les voies routières communales dont la gestion relève de la CCPH.

7ème
année :
Montchauvet
soigne la
biodiversité



Sur les tronçons identifiés comme « à fort enjeu écologique » (lorsque la bande enherbée est importante), il s'agit de mettre en place une gestion répondant à une double priorité suivant la ZONE considérée :

- Zone au contact de la route : priorité à la sécurité, afin de bien dégager la visibilité. Sur une simple largeur de bande de coupe : fauchage aussi souvent que nécessaire lorsque l'herbe atteint 40cm (2 à 3 passages).
- Zone située au-delà : priorité à la biodiversité, au bénéfice de la flore diversifiée dont les pollinisateurs vont profiter tout l'été. Fauche en fin de saison (1 seul passage par an).

Une gestion économique : moins de dépense de gasoil, moins d'usure de matériel !

Ainsi gérées, les bermes routières prennent bien leur place dans la « trame verte » des documents d'urbanisme et forment des couloirs de circulation pour la petite faune : des corridors de vie reliant une commune à l'autre.





Programme national "Zéro phyto" : comment le département accompagne les communes ?

Le Jury départemental des Villes et Villages fleuris, lors de la cérémonie de février 2017, a remis à la commune de Montchauvet le Trophée « **Invitons la biodiversité dans nos espaces publics** » et un prix spécial au **Jardin du Grand murin** pour son engagement associatif : une belle reconnaissance des efforts menés par la Municipalité et l'Association pour améliorer la qualité de vie des habitants et protéger leur environnement.

Après ce temps fort, le Conseil Départemental 78 a offert aux communes de moins de 20 000 habitants des formations gratuites aux pratiques durables dans les espaces publics. Le thème choisi en 2018 : **la renaturation des cimetières**. *Comment passer au zéro phyto ? Comment accueillir la nature ? Comment créer un paysage et faire des cimetières des espaces verts à part entière ? Comment faire comprendre ces évolutions aux habitants ?*

Nous avons donc participé, avec Jean François Gallet, notre agent communal, à cette formation constructive d'une journée en mars dernier.



Cette journée était animée par Mr Alain Divo, agriculteur paysagiste, spécialiste de l'éco pâturage. Très attentif aux préoccupations des jardiniers confrontés à cette nouvelle interdiction de l'utilisation des herbicides, il a développé son propos avec beaucoup de pédagogie. Il a rappelé les quantités assez impressionnantes de biocides utilisées en 2017 selon les sources ministérielles : 65 000 tonnes de matières actives commercialisées dont 6000 réservées à la voirie et à l'entretien des espaces publics.

Alain Divo a montré ensuite les conséquences de ces excès : la dégradation des milieux, la disparition d'espèces animales notamment d'oiseaux et d'insectes et d'espèces végétales au profit de certaines plantes invasives, et enfin la perte de la biodiversité. Très vite, il a abordé les solutions possibles et de nombreuses méthodes pour changer les pratiques et parvenir à restaurer les sols des cimetières la plupart du temps minéralisés. La méthode qu'il affectionne et qu'il a déjà mise en œuvre dans plusieurs communes, c'est l'Engazonnement Sans Terre végétale du Stabilisé existant (ESTVS) : décompactage-griffage sans évacuation-Semis en poacées calcicoles - Surfaçage en compost tamisé - Compactage.

Cette méthode permet de recréer des allées vertes et de renaturer en partie le cimetière. Il préconise aussi des fleurissements alternatifs et surtout la réalisation d'un **plan de gestion écologique et différenciée**, élaboré par les communes pour définir où installer des massifs, une prairie fleurie ou un engazonnement... En conclusion Mr Divo a illustré ses propos avec des photos témoignant de l'engagement de nombreuses communes (Montrouge, La Queue les Yvelines, Tessancourt...) dans cette voie de gestion différenciée et écologique des cimetières.



Dans notre cimetière communal, où en sommes-nous ? Depuis déjà quatre ans, après un diagnostic végétal réalisé par notre association, identifiant la présence de plusieurs espèces d'orchidées sauvages, un **zonage a été mis en place** et un espace réservé tondu tardivement par Jean-François Gallet (à la mi-juillet). Cette tonte différée permet à une multitude d'insectes pollinisateurs de bénéficier de ces fleurs, qui à leur tour peuvent monter en graines pour se reproduire et profiter aux oiseaux... suivant la chaîne vertueuse de la nature et de la biodiversité. Cette gestion paysagère vers un cimetière plus naturel est à la fois agréable au regard et très propice au recueillement. Un grand merci au Conseil Départemental 78 pour cette formation instructive.

Béatrice Le Moën

Présidente de l'Association Le jardin du Grand murin



Inter-Village, Feu de la Saint Jean 23 Juin 2018

Cette année les jeux Inter-Villages ont été organisés par les communes de Flacourt et du Tertre Saint Denis sur notre terrain communal .
 Bravo aux deux communes pour leur organisation et à toutes les équipes pour leur participation .



Pour clôturer ce bel après midi ensoleillé,
le Comité des fêtes de Montchauvet a organisé son traditionnel Feu de la Saint Jean.
 Au programme de cette soirée, repas ,soirée dansante avec la participation d'un groupe de musiciens qui nous a fait danser jusqu'au bout de la nuit .





Brocante
Marché Gourmand
Exposition de Motos
et Véhicules Anciens
9 Septembre 2018



Quelques photos pour vous faire revivre cette très belle journée du 9 Septembre 2018.

De nombreux exposants ont fait le bonheur des chineurs qui ont pu déambuler dans les rues de notre charmant village tout en savourant des spécialités.

Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain.



informations pratiques

MAIRIE de MONTCHAUVEU

Tel. 01 30 93 43 59
Fax 09 57 00 49 30
Courriel: m.montchauvet@wanadoo.frh

Heures d'ouverture :

Lundi et Jeudi 17h30 à 18h30
Samedi 10h30 à 11h30

CCPH - Communauté de Communes du Pays Houdanais

Président : Jean-Jacques MANSAT

22 Porte d'Épernon
78550 Maulette

Tel. 01 30 46 82 80 Fax: 01 30 46 15 75
Site : www.cc-payshoudanais.fr

LA POSTE

SEPTEUIL :

Lundi à vendredi : 9h à 12h & 14h30 à 17h
Levée du courrier : 16h
Samedi 9h à 12h
Levée du courrier : 11h30

DAMMARTIN :

Lundi à vendredi : 14h30 à 17h
Levée du courrier : 16h
Samedi 9h à 12h
Levée du courrier : 11h30
Plus d'informations : Tel: 01 30 42 53 38

SERVICE RELIGIEUX

Groupement paroissial de Bréval :
Père Simon KÉKÉ ADJIGNON
Tel. 01 34 78 31 66

Messes à Montchauvet
à 18h30 la veille du troisième dimanche
des mois de janvier, avril, juillet, octobre.

DÉPUTÉ

Bruno MILLIENNE Tel : 01 34 75 52 14
Permanence à Maule 2, route d'Herbeville
De 15h à 19h du lundi au vendredi
et de 9h à 13h le samedi, jour de présence du député
courriel : bruno.millienne@assemblée-nationale.fr

SÉNATEUR

Sophie PRIMAS
AUBERGENVILLE Tel. 01 30 90 45 05 ou 88
courriel : sophieprimas@orange.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Daniel JEANTELET
Tel. 06 04 05 98 71 - 01 30 88 10 01
Permanence à la Mairie de Houdan le vendredi matin

URGENCES

Médecin : le 15 depuis un poste fixe
le 112 depuis un portable
Hôpital de Mantes : 01 34 97 40 00
Hôpital de Houdan : 01 30 46 18 00
Urgence GAZ : 0 800 47 33 33 24h/24 et 7j/7
Pompiers : le 18
Police : le 17
Accueil sans-abris : le 115
Défenseur des enfants : le 119
Solidarité vieillesse : 01 39 55 58 21
Centre anti-poison : 01 40 05 48 48

PHARMACIES

DAMMARTIN : COPIN 01 30 42 51 17
Fermé le lundi matin

SEPTEUIL : LÉONARD 01 30 93 40 24
Fermé le mercredi après-midi

ALLOCATIONS FAMILIALES

MANTES LA JOLIE : 0810 257 810
Site Internet : www.caf.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Madame BABIN à Houdan
Tel. 01 30 46 82 00
reçoit sur rendez-vous - vient aussi à domicile

SÉCURITÉ SOCIALE

CPAM des Yvelines
78085 Yvelines CEDEX 9
Tel. 36 46

PÔLE EMPLOI (assedic + anpe)

MANTES LA JOLIE : 2bis Bld Calmette Tel. 39 49

Hôtel des IMPÔTS

MANTES LA JOLIE : 1 place Jean Moulin
Tel. 01 34 79 49 00

TRÉSOR PUBLIC

LONGNES : place Fabian
Tel. 01 30 42 48 20

DÉFENSEUR des DROITS

MANTES LA JOLIE Sous Préfecture
Jean-René THIBAUD
Tel. 01 30 92 22 51
mercredi de 9h à 15h sur rendez-vous